

COMMUNE DE CAISSARGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVÉES DE LA ZONE EURO 2000

Par arrêté n° 2024-200 en date du 11 octobre 2024, M. le Maire de Caissargues organise l'ouverture d'une enquête publique portant sur le transfert dans le domaine public communal de voies privées de la zone Euro 2000 qui se déroulera pendant une durée de 16 jours soit du :

Lundi 18 novembre 2024 à 9 heures au mardi 3 décembre 2024 à 17 heures

Le projet relatif au transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées de la zone Euro 2000, consiste en raison des divers aménagements et gestion de l'ensemble de la Zone d'Activités survenus depuis, l'intégration au domaine public communal des voiries est nécessaire en application de l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme. Ce projet est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population.

Monsieur BENDEJAC Yves, géomètre retraité, inscrit sur la liste départementale 2024, a été désigné par Monsieur le Maire en qualité de commissaire enquêteur par arrêté n° 2024-200 du 11 octobre 2024.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces requises, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Caissargues – 16, Rue de la Souleïado – 30132 Caissargues, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à savoir :
 - le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;
 - du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- en Mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie énoncés ci-dessus.
- sous format numérique sur le site internet de la commune : www.caissargues.fr, rubrique : **Cadre de vie – L'urbanisme – Enquête publique**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Caissargues au 16 rue de la Souleïado 30132 CAISSARGUES :

- **le 18 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 ;**
- **le 3 décembre 2024 de 14h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie de Caissargues aux jours et heures habituels d'ouverture précédemment indiqués ;
- par courrier adressé en Mairie à M. Le Commissaire enquêteur par voie postale avec accusé de réception ou déposé en Mairie ;
- par courrier électronique à l'adresse courriel suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepubliquevoirie@caissargues.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le registre déposé en mairie.

Quel que soit le moyen utilisé par le public pour présenter ses observations et propositions, celles-ci devront obligatoirement être déposées avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le 3 décembre 2024 à 17 heures, pour être recevables.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établies par le commissaire enquêteur pourront être consultées dans les locaux de la mairie de Caissargues aux jours et heures d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site de la mairie de Caissargues : <http://www.caissargues.fr>, rubrique : **Cadre de vie – L'urbanisme – Enquête publique**